



Quai Barbey d'Aurevilly 50270 Barneville-Carteret Tél. : 02 33 52 60 73

## ASSEMBLEE GENERALE 11 JANVIER 2020

### 1) Rapport moral du Président

Chers membres du Y C B C, Amies et Amis

Merci à tous pour votre présence à cette AG qui clôture la saison 2019.  
Vous êtes 34 présents, et 25 membres nous ont transmis un pouvoir

Nous terminerons autour d'un verre et la remis du chèque à la SNSM

Nous sommes 173 membres : un chiffre stable par rapport à l'année précédente  
Je me permets d'insister sur l'importance de nous communiquer vos adresses mail  
Les informations et les convocations seront désormais uniquement envoyées par mail  
C'est une économie importante de temps et de frais postaux.

#### Nouveautés du printemps 2019 :

La nouvelle gamme de vêtements vous attend dans la véranda. La gamme hiver et été comprend des produits de qualité à un prix que nous avons voulu compétitif. Nous vous invitons à la découvrir si vous ne la connaissez pas encore

Le nouvel espace salon de la véranda fait l'unanimité. Le mobilier est sorti sur la terrasse dès les beaux jours, L'investissement était justifié !

Les animations, régates, soirées, repas, apéros grignotage du mardi ont tous connu le succès. Avec une progression du nombre de participants pour les régates  
La météo nous a permis de réaliser la quasi-totalité des animations programmées au calendrier. Hormis en fin de saison à partir de fin septembre ou la pluie et le vent quasi continu jusque la fin de l'année nous ont contraint à l'annulation de tous nos événements extérieurs.

Notre port va passer à 700 places avec l'arrivée d'un peu plus de 200 nouveaux plaisanciers dont nous avons espoir que plusieurs d'entre eux rejoindront notre club.  
En espérant que le recours déposé par une vingtaine de personnes ne vienne en retarder l'ouverture !

Un mot concernant nos échanges avec l'association des propriétaires des maisons aux Ecrehou : suite aux articles parus sur les tabloïdes britanniques, les Français sont principalement accusés d'être trop nombreux, et d'avoir un comportement bruyant et vulgaire. En association avec l'AVCGI et Tolet General, nous avons créé un code de bonne conduite francisé, sur la base de celui qui existe à Jersey. Il sera diffusé à toutes les associations de la côte ouest dont les membres fréquentent régulièrement l'archipel. En espérant que les pratiques changent !

Votre président a rencontré le directeur de la SPL : Mr Lemagnen le 3 janvier, pour échanger sur le Club, son avenir, et les intentions de la SPL, nouveau propriétaire de notre local. Nos échanges ont principalement tourné autour du statut associatif du club, qui ne peut être modifié, au risque d'abandonner ce que nous avons construit depuis 25 ans. La proposition 3 soumise au vote ce jour est de fait caduque.

Nous souhaitons que notre club devienne l'un des interlocuteurs, et force de proposition avec la SPL

## 2) RAPPORT D'ACTIVITE

### RAPPEL DU CALENDRIER 2019 Moments forts

Samedi 12 janvier : Assemblée générale

Grignotages toute l'année chaque mardi.

Du 14 février au 16 mars : fermeture annuelle

Printemps :

16 mars saint Patrick + orchestre

Samedi 23 mars : soirée paëlla par l'AVCGI 60 pers

13 avril : repas coquilles par Tolet général 60 pers

01 JUIN CHALLENGE DES ECREHOU

10 et 11 juillet TOUR DES PORTS DE LA MANCHE

26 et 27 juillet accompagnement JERSEY CARTERET

13 juillet CONCOURS DE PECHE + repas 70 pers

31 août CHALLENGE DE LA DEROUTE

09 novembre Remise des prix du trophée de la cote des Isles + repas Fish and chips

21 novembre SOIREE BEAUJOLAIS

14 décembre repas de Noël

28 décembre TOMBOLA EN FAVEUR DE LA SNSM résultat 966 euros, que nous arrondissons à 1000 €

J'en profite pour remercier le conseil d'administration qui œuvre pour le fonctionnement de notre club. Et plus particulièrement Marion et Françoise qui sont les chevilles ouvrières de la communication et de l'animation

Profitez, partagez, organisez vos propres événements entre membres et amis, Le Yacht Club est avant tout le vôtre. Vous n'êtes pas seulement Membres, vous êtes chez vous.

Robert SEHIER Président.

**Votes sur le rapport moral et le rapport d'activité :**

- **Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité.**

### **3) RAPPORT FINANCIER.**

Dossier financier en annexe

Les dépenses sont de 14787.07 €. Les recettes de 16609 €

Pascal Savelli

**Ce rapport est adopté à l'unanimité.**

### **4) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Trois membres du CA ne se représentent pas : Pierre Legoupil, Francois ECOLIVET, Gilbert Chodorge

Deux autres membres sont en fin de mandat : Robert SEHIER, et Philippe BROQUET

Nous avons 2 candidatures : Marie Charlotte Passot et Didier Husson. Qui D'autre souhaite se présenter ? Candidature spontanée de Damien Revet

Après un vote à main levée tous sont réélus et élus à l'unanimité

Nous allons procéder au vote pour les 2 sujets qui vous ont été présentés sur votre convocation à cette AG.

Comme expliqué précédemment, La proposition 3 soumise au vote ce jour est de fait caduque.

Avant le vote, un débat s'engage autour de ce projet. Il est décidé par les présents de faire un vote à main levée.

A) Sur la modification de l'article 4 des statuts qui est approuvée à l'unanimité

B) Sur l'évolution du club house :

Suite au débat, 2 projets sont retenus :

- 1) Que votre club house continue à être un club privé réservé aux membres et aux navigateurs de passage
- 2) Que votre club house soit ouvert : à un public plus large selon une ou des formules restant à définir (associations nautiques, plaisanciers) mais destiné à en augmenter la fréquentation et l'animation

L'évolution du club house reste au stade de projet. C'est le résultat de votre vote qui enclenchera notre travail sur votre choix.

Une adresse mail recevra les avis de chacun pour construire ce projet

Dès que le projet sera finalisé, il vous sera envoyé par mail, avant l'assemblée générale extraordinaire qui validera définitivement la modification

Après comptage des votes à main levée :

5 personnes présentes choisissent la solution 1

Les 29 autres choisissent la solution 2

La motion 2 est approuvée à une large majorité

Pour mémoire voici ci-dessous la proposition d'origine :



Assemblée générale du 11 janvier 2019

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS :

La modification concerne les membres actifs et membres associés :

La cotisation d'un membre actif ou d'un membre associé donne accès au Club et à ses animations à l'ensemble de sa famille.

La cotisation couple disparaît de fait. Le droit de vote reste cependant réservé aux membres actifs ou associés.

Oui

Non

EVOLUTION DU CLUB HOUSE :

Nous vous invitons à vous prononcer sur la poursuite du projet d'évolution du club house :  
Souhaitez-vous :

- 3) Que votre club house continue à être un club privé réservé aux membres et aux navigateurs de passage

**Oui**

**Non**

- 4) Que votre club house soit ouvert à tous les plaisanciers et associations nautiques en dehors des animations et soirées membres (grignotages repas régates, etc...) ou le local reste réservé aux membres et leurs invités comme actuellement

**Oui**

**Non**

- 5) Que votre club house devienne un fonds de commerce ouvert à tout public, en dehors des animations et soirées membres (grignotages repas régates, etc...) ou le local reste réservé aux membres et leurs invités comme actuellement

**Oui**

**Non**

L'évolution du club house est au stade de projet. C'est le résultat de votre vote qui enclenchera notre travail sur votre choix.

Dès que le projet sera finalisé, il vous sera envoyé par mail, avant l'assemblée générale extraordinaire qui validera définitivement la modification

## **6) QUESTIONS DIVERSES.**

**Aucune**

L'assemblée générale se termine à 17 heures.

Un pot et la remise du chèque à la SMSM clotent cette journée.